

Abidjan, le 11.04.2022

N° 0742 /AIRP/

**AVIS D'ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE  
ENOXAPARINE CRUSIA 4000 UI (40 mg)/0.4 ml solution  
injectable, boîte de 2 seringues pré-remplies**

**A l'attention des professionnels de santé**

Les laboratoires Biogaran, en accord avec l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique, procèdent pour des raisons commerciales, à l'arrêt de la commercialisation de leur spécialité **ENOXAPARINE CRUSIA 4000 UI (40 mg)/0.4 ml solution injectable, boîte de 2 seringues pré-remplies**.

Par conséquent, son attestation de visa d'enregistrement N° **E-2019-1208** du 09 octobre 2019 **est abrogée**.

**Les quantités disponibles sur le territoire ivoirien, à la date de signature du présent avis, seront commercialisées jusqu'à épuisement des stocks.**



**Dr Assane COULIBALY**

**Ampliations :**

- Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) (pour diffusion)
- Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) (pour diffusion)
- Union des Pharmaciens Privés (pour diffusion)
- Syndicat des Médecins Privés (pour diffusion)
- SYNACASS-CI (pour diffusion)
- Grossistes - Répartiteurs (pour diffusion)
- Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC)
- Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CNOCD)
- Les laboratoires Biogaran